Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_05-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**05** : FINANCES – Budget annexe Lotissement Saint Hamon : Décision modificative n°1

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Au vu de l'exécution budgétaire, et notamment au regard des cessions foncières, il convient d'ajuster les écritures de stocks qui s'équilibrent de section à section.

Ainsi il est proposé d'ajouter en dépenses de fonctionnement (chapitre 042-7133-production stockée) et en recettes d'investissement (chapitre 040-3351-enours et production de biens) la somme de 52 863.71 €.

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre (comme au budget 2025).
En revanche la section d'investissement est équilibrée par la suppression de l'emprunt d'équilibre (chapitre 16-emprunt et dettes assimilées) pour un montant de 52 863.71 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
042-7133-Production stockée	52 863,71		
TOTAL augmentation	52 863,71	TOTAL augmentation	0,00
La section de fonctionnement reste en suréequilibre			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		040-3351-Encours et production de biens	52 863,71
		16-Emprunts et dettes assimilées	-52 863,71
TOTAL augmentation	0,00	TOTAL augmentation	0,00

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_05-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et Vie économique du 10 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe 2025 « Lotissement de Saint Hamon » ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire Le secrétaire de séance,



Loïc LE TRIONNAIRE Serge LE NEILLON